

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240415-DCM_2024_04_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 15 avril

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX
Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE,
Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie
FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER,
André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Charlélie ARNAUD,
Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

POUVOIRS : Cyril RONZE à Angelo MANIERI, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX,
Sébastien OLIVIER à Pierre MARCOUX, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marie-
Laure JACQUEMOND à Michel VALERY, Christophe CAVE à André GACHET.

SECRETAIRE : Jean-Paul FERRE.

Délibération n°2024_04_04

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de
Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir
après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés
lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	+ 602 880.52
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif	+ 379 996.49

C. Résultat à affecter (A+B)	+ 982 877.01

Résultat d'investissement

D. Solde d'exécution d'investissement	+ 761 516.89
E. Solde des restes à réaliser	- 328 961.22

F. Excédent de financement (D+E)	+ 432 555.67

AFFECTATION (=C)

Affectation en réserves R 1068	
en investissement	+ 678 014.24
Report en fonctionnement R002	+ 304 862.77

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour, 07 abstentions) :

- approuve l'affectation du résultat du budget communal, telle qu'exposée ci-dessus.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 17 avril 2024
Le Président de séance,
Gérard DI FRUSCIA, Adjoint au Maire


Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FERRE







Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 18-04-2024
Publié ou Notifié
le : 18-04-2024